

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

PRÉSENTS : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr BAYLE Gérard, Mme MAUX Mélody, Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mme BOURDINAUD Myriam, Mr HALLER Philippe, Mr LANCKRIET François, Mr MAURY Damien, Mr NATHIE Jean-Pierre, Mme ISEL Angélique.

REPRÉSENTÉ (S) :

ABSENT (S) EXCUSÉ (S) : Mr MORICHON Sébastien

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Exprimés	11

CONVOCATION DU CONSEIL : 3 novembre 2020

SESSION ORDINAIRE : ouverte à 20 heures 30

SECRETÉAIRE : François LANCKRIET a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENTE : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

I – DISTRIBUTEUR DE PAINS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des boulangers ont été démarchés, dans le cadre du projet d'implantation d'une machine à pain au Bourg de la Commune. Puis elle présente les différentes propositions de ces derniers et demande à l'Assemblée de se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal après délibération,

ATTEND LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL, AFIN D'AVOIR PLUS D'ELEMENTS POUR PRENDRE UNE DECISION.

II – PLUI ELAN

Madame le Maire informe l'Assemblée, qu'un transfert de compétence en matière d'urbanisme à la Communauté de Communes ELAN est possible. Toutefois cette dernière n'est pas prête à recevoir cette compétence pour instaurer un PLUI dans de bonnes conditions. Aussi Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner à ce sujet.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

PREFERE attendre que les conditions soient optimales pour transférer la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes ELAN,

SOUHAITE toutefois que ELAN mette tout en œuvre pour que les moyens nécessaires soient mis en place et que ce transfert soit possible au plus vite.

III – PROJET PEDAGOGIQUE DU SIVU

Madame Le Maire donne la parole à Cyrille JOUANNETAUD 3^{ème} Adjoint, qui présente le projet pédagogique 2020/2023 de l'accueil de loisirs sans hébergement. Puis il précise qu'il convient de délibérer sur l'adhésion de la Commune de Bersac sur Rivalier au SIVU.

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DONNE son accord pour l'adhésion de la Commune de Bersac sur Rivalier au SIVU.

IV - ASSURANCE POUR LE PERSONNEL

Madame le Maire informe l'Assemblée, que notre contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion arrive à son terme. Elle présente les résultats de la consultation du CDG pour un nouveau contrat groupe, ainsi que celle de Groupama. Puis elle demande au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de l'assureur à retenir.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT la proposition de Groupama, les taux de cotisation étant inférieur à celui du contrat groupe,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat,

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

V – TARIF ACQUISITION PARCELLES DU PROJET A LA PALOU

Madame le Maire informe l'Assemblée, qu'un accord a été trouvé avec Monsieur BROUSSAIL, concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section D n°403 et 419 dont il est propriétaire, dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement d'une place de dépôt et de retournement à La Palou. Monsieur BROUSSAIL, propose l'échange suivant :

La parcelle section D n°419 d'une superficie de 1 350m² (de BROUSSAIL à Commune)
Contre

Les parcelles section E n°166 de 2 444m² et 197 de 560m² (de Commune à BROUSSAIL),

Elle précise que l'échange est équitable dans le sens où le bois de la parcelle cadastrée section D n°419 est de bien meilleure qualité. Elle ajoute que Monsieur BROUSSAIL ne souhaite pas céder la parcelle D n°403.

Toutefois, il s'engage et est très favorable à nous céder gracieusement une bande de terrain tout le long de sa parcelle, pour élargir la piste forestière de la Pouge.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE l'échange susmentionné,

FIXE le prix de vente des parcelles E n°166 et 197 à 1 168.50 € l'hectare soit 351 €,

ACCEPTE le prix d'acquisition de la parcelle D n°419 à 2 600 € l'hectare soit 351 €,

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

VI – TARIF ACQUISITION PARCELLES ORANO

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ORANO serait vendeur des parcelles cadastrées section G n° 482, 484, 485, 486 et 1083. Puis elle demande son avis à l'Assemblée sur cette acquisition

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE d'acquérir les parcelles cadastrées section G n° 482, 484, 485, 486 et 1083 au prix maximum de 0.10 € le m²,

DIT que la dépense est prévue au budget,

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

VII – ACQUISITION PARCELLES FORESTIERES

Madame le Maire informe l'Assemblée, de la proposition d'acquisition de parcelles enclavées dans la forêt communale, présentée par notre Conseiller ONF Monsieur PAGES. Puis elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DONNE son accord de principe sur l'acquisition de ces parcelles,

MANDATE Madame le Maire pour contacter et négocier avec les propriétaires.

VIII – ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un véhicule pour le service technique et tous les échanges des élus à ce sujet. Puis elle présente des offres de véhicules.

Le Conseil Municipal après délibération,

ATTEND LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL, AFIN D'AVOIR PLUS D'ELEMENTS POUR PRENDRE UNE DECISION.

IX – BORDURES DE SOUTÈNEMENT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux d'amélioration de la cour de la salle polyvalente et demande à l'Assemblée, son avis sur l'acquisition de jardinières dans des troncs évidés, ou de bordures de soutènement des parterres de fleurs.

Point ajourné

X – QUESTIONS DIVERSES

1 - Local vélos

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'implantation d'un local vélos avec bornes de rechargement électriques. Elle présente des nouveaux devis qui prennent en compte les remarques de l'Assemblée lors du précédent Conseil. Puis elle demande au Conseil de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise ALTINOVA d'un montant HT de 35 665.00 € soit 42 798.00 € TTC, pour l'abri vélos,

RETIENT le devis de l'entreprise MANDON d'un montant HT de 3 621.50 € soit 4 345.80 € TTC, pour la plateforme devant accueillir l'abri à vélos.

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

2 – Distribution des colis des Aînés

Jean	HAMEL	12 Jeammeyrat	Mélody
Ros	EVERTON	22 Jeammeyrat	
Marie-Claude	DECOUX	Jeammeyrat	
Roger	CAILLAUD	50 Jeammeyrat	
Ghisleine	MARCHADIER	25 Jeammeyrat	
Gaston	PERICHON	23 Jeammeyrat	
Jacques	TOUSSAERT	37 Jeammeyrat	
Georges	VEYRETOUT	20 Jeammeyrat	
Raymonde	ROUX	5 Le Moulin de Jeanmeyrat	Mélody
Marie-Denise	PACHAUD	1 Le Moulin de Jeanmeyrat H donner à Christian PACHAUD	
Francis	GADAUD	La Serre - téléphoner	Angélique
Nicole	MARCILLOUX	5 La Serre	
Jacques	RENAUDIE	23 La Serre	
Annie	JACQUEMAIN	19 La Serre	
Simone	LASSIALE	17 La Serre	
Françoise	CARO	22 Lailloux	
René	LAPRADE	25 Lailloux	Gérard
Yolande	LAPRADE	25 Lailloux	
Claudie	CHASTANET	33 Lailloux - téléphoner	
Claude	LIENARD	7 Lailloux	
Andrée	GUILLARD	15 Lascaux	Gisèle
André	GUILLARD	15 Lascaux	
Andrée	LAPRADE	10 Lavedrenne	Mélody
Michèle	LABRO	14 Lavedrenne	
Ernestine	LAPRADE	10 Lavedrenne	
Suzanne	PERUSSON	21 Lavedrenne	
Guy	PERMICHAUD	17 Lavedrenne	
Geneviève	PERUSSON	21 Lavedrenne	
Lucien	PERUSSON	16 Lavedrenne	
Marcelle	LYRAUD	9 Rue du Château	
Marie-Thérèse	PERUSSON	10 Rue de la Fontaine	Myriam
Raymond	PERUSSON	10 Rue de la Fontaine	
Andrée	PINSON	8 Rue des Marronniers	
Gabriel	PINSON	8 Rue des Marronniers	
Henri	ROUDIER	4 Place de l'Eglise	
Henri	SURGET	4 Rue du Château	
Jacqueline	BUFFIERE	21 Rue de la Fontaine	
André	FONDANAICHE	12 Le Mazeau	François
Raymonde	LARRAUD	16 Le Mazeau	
Paulette	LAVALETTE	14 Le Mazeau hospitalisée Gisèle	
Nicole	BAYLE	Le Mazeau Gérard	
Jean	BAYLE	Le Mazeau Gérard	
Nicole	BOUILLAGUET	55 Le Mazeau	
Raymond	BOUILLAGUET	55 Le Mazeau	
Armande	COULAUD	44 Le Mazeau	
Roger	COULAUD	44 Le Mazeau	
Annie	DUBOIS	57 Les Combes	
Solange	JANICOT	15 Les Combes	
Yvonne	JEANNE	41 Les Combes	
Denise	LAROCK	10 Les Combes	
Christian	LAROCK	10 Les Combes	
Monique	NEGRIER	9 Les Combes	

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Lucette	PACHAUD	49 Les Combes	Cyrille
Daniel	DUBOIS	57 Les Combes	
Solange	MAUMY	29 Leycuras	
Odette	MAURICOUT	18 Leycuras	
Jeanne	TROUBAT	Leycuras - Téléphoner	
Camille	TROUBAT	Leycuras - Téléphoner	
Marie-Catherine	FEREOL	20 Leycuras	
Michel	FEREOL	20 Leycuras	
Nicole	FAURE	9 Mallety	Damien
Michel	NARDOUX	7 Mallety	
Madeleine	NARDOUX	7 Mallety	
Daniel	FAURE	9 Mallety	
Germaine	NARDOUX	1 Mallety Gisèle	
Raymond	DEVILLECHABROL	37 Mallety	Jean-Pierre
Yvette	BONNAUD	Marzet hospitalisée	
Alice	PAQUELOT	19 Seignedresse	Sébastien
André	PAQUELOT	19 Seignedresse	
Albert	PAQUELOT	19 Seignedresse	
Gisèle	COUJEAN	32 Saint-Pierre	Cyrille
Marie-Laure	RAYROUD	19 Saint-Pierre	
Claude	JACQUEMARD	16 Saint-Pierre	
Lucette	ROUVELOU	1 Sauvagnac	Myriam
Bernard	BONNETAUD	11 Sauvagnac	
Claude	LECARDEUR	26 Sauvagnac	
Robert	PERICAUD	3 Ségord	Cyrille Philippe
Claude	PERICAUD	5 Ségord	
ChouChou	JOUANNETAUD	1 Ségord	
Gizou	JOUANNETAUD	1 Ségord	

Jean-Pierre	MAZAUD	6 Rue de la Fontaine	Gisèle
Manon	LEPAGE	26 Les Combes	
Corentin	JOUANNETAUD	14 Saint-Pierre	
Cindy	CHARPENTIER	22 Sauvagnac	
Didier	MARTIN	24 Le Mazeau	

3 – Distribution des jouets de Noël

La distribution des jouets de Noël aux enfants se fera en porte à porte avec si possible la présence du Père Noël.

Le Conseil Municipal,

DIT que l'opération « emballage des cadeaux » se fera le 21 novembre à 10h00.

S'ORGANISE pour la distribution, le Père Noël Philippe sera assisté par ses lutins, responsables des villages.

4 – Acquisition à prévoir

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal, qu'à la suite d'une chute d'arbre le long de la CD78 au-dessus du pont de La Couze, Madame SARTOUT a été contactée. En effet, l'arbre qui appartient à la Commune est tombée sur sa parcelle cadastrée section A n° 1240. Celle-ci nous a fait savoir qu'elle était favorable à une cession de cette parcelle au profit de la Commune. Cette acquisition serait judicieuse car elle pourrait permettre un stationnement futur.

Le Conseil Municipal,

DONNE son accord pour cette acquisition.

5 – Monument aux morts

Madame le Maire rappelle le projet de fleurissement du monument aux morts. Elle précise que Jean-Pierre NATHIE Conseiller Municipal a présenté des possibilités. Les employés les ont appliquées dans la mesure du possible et elle en présente des photos, sachant que les rosiers de la rose de Saint Léger doivent y être plantés.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

6 – Boite à livres

Voir photo

7 – Projet école buissonnière

Madame le Maire donne la parole à Mélody MAUX 2^{ème} Adjoint, assistée de François LANCKRIET Conseiller Municipal. Mélody MAUX 2^{ème} Adjoint, projette un diaporama de la journée nature. Puis elle expose un projet de plantation d'une haie d'environ 50 mètres par les enfants, qu'elle souhaite développer.

Le Conseil Municipal après concertation,

DONNE son accord pour le projet présenté par Mélody et réfléchit à un endroit où planter cette haie.

8 – Défibrillateur

Cyrille JOUANNETAUD 3^{ème} Adjoint, fait part des différents contacts pris dans le but de l'acquisition d'un défibrillateur extérieur à poser dans la cour de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

9 – Déchetterie mobile

Madame le Maire fait part des échanges avec le service ELAN et la possibilité d'accueillir la déchetterie mobile sur notre territoire.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

10 – Compte rendu conseil communautaire

Madame le Maire rend compte du dernier conseil communautaire.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

11 – AEP

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été nécessaire de contacter l'entreprise HMP, afin de procéder à des travaux d'enfouissement d'une conduite AEP. En effet, au lieu-dit l'Etang, la conduite AEP était remontée au niveau du sol et présentait un danger de rupture et de gel. Elle précise que la fuite située sur le secteur entre Leycuras et Les Monts a été trouvée et qu'elle a été réparée.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

12 – Entretien cimetières

Madame le Maire alerte l'Assemblée sur la nécessité de changer nos méthodes d'entretien de nos cimetières. En effet, les produits phytosanitaires ne sont plus autorisés. Alors Madame le Maire propose une solution durable par l'engazonnement d'une partie des allées. Elle précise que la fétuque ovine remplit parfaitement cet objectif. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette possibilité.

Le Conseil Municipal après concertation,

A l'unanimité,

DONNE son accord pour la réalisation de ce projet.

MANDATE le Maire pour mettre en place cette solution.

13 – Destinations des coupes de bois exercice 2021

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel des coupes 2021 prévues par l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

1 - CONFIRME l'inscription à l'état d'assiette en 2021 des coupes :

- *bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement*

mais à opérer cette année pour des raisons sanitaires et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FC de Saint Léger la Montagne	1	8.76 ha	AS (coupe sanitaire)	Vente
FC de Saint Léger la Montagne	4	0.60 ha	RA (coupe rase)	Vente
FC de Saint Léger la Montagne	7A	6.03 ha	AS (coupe rase sanitaire)	Vente
FC de Saint Léger la Montagne	17A	1.84 ha	RAS (coupe rase sanitaire)	Vente

2 – choix de leur destination :

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

14 – Lettre de candidature de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

Madame le Maire présente à l'Assemblée la lettre de candidature de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS aux prochaines élections Départementales de mars 2021.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

15 – Remerciements

A.A.P.P.A.M. (Association de pêche)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00 heure 03 .
Le présent compte-rendu a été affiché le : 19/11/2020

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal jeudi 3 décembre 2020 à 20 h 30